

Documentation – Décisions OFPRA

Table des matières

Contexte.....	2
Présentation de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.....	2
Mise à disposition des données.....	2
Dates d'arrêt des données.....	2
Présentation des jeux de données.....	3
Source des données.....	3
Champ des données.....	3
Confidentialité des données.....	3
Précaution d'emploi.....	3
Dictionnaire des variables.....	5
• Table OFPRA_DECISIONS_APA_PAYS.....	5
• Table OFPRA_DECISIONS_DEPT.....	6
• Table OFPRA_DECISIONS_MNA_NAT.....	8
• Table OFPRA_DECISIONS_NAT.....	10
Aide au calcul.....	14

Contexte

Présentation de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est un établissement public administratif créé par la loi du 25 juillet 1952.

En charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, puis de la Convention de New York de 1954, il statue en toute indépendance sur les demandes de protection internationale qui lui sont soumises et peut accorder selon les cas le statut de réfugié, le bénéfice de la protection subsidiaire ou bien le statut d'apatride.

Mise à disposition des données

Dans le cadre de son suivi d'activité, l'OFPRA compile chaque année ses données concernant les demandes de protection internationale qui lui sont adressées, ainsi que les décisions qu'il a rendues.

Ces données font l'objet d'une publication annuelle lors du rapport d'activité de l'OFPRA et sont également mises à disposition sous la forme de bases de données agrégées sur le site datagouv.fr¹.

Les données sont mises à jour chaque année entre le mois de mai et de juillet selon le calendrier de publication du rapport d'activité de l'OFPRA.

Dates d'arrêt des données

Données de l'année :	Données arrêtées au :
2020	1 ^{er} février 2021
2021	14 février 2022
2022	6 février 2023

¹ Les données mises en ligne sur datagouv.fr peuvent différer de quelques unités par rapport aux publications du rapport d'activité de l'année correspondante (correctifs).

Présentation des jeux de données

Source des données

Les données présentées ici sont directement extraites du système d'information interne de l'OFPRA (« INEREC »).

Champ des données

Les mineurs, qu'ils soient présents sur le territoire français à la date d'enregistrement en préfecture de la demande d'asile du parent, entrés sur le territoire français ou bien nés en France postérieurement à cette date, déposent désormais une demande d'asile en leur nom propre, via leurs représentants légaux.

Tous les mineurs sont ainsi comptabilisés dans les données présentées ici.

Confidentialité des données

Pour chaque jeu de données, les catégories comptant moins de cinq décisions d'admission (admissions OFPRA + admissions CNDA) ne sont pas communiquées. Pour des raisons de sécurité des personnes concernées, ces données sont regroupées sous une modalité « Autres » (par exemple, « Autres nationalités » pour la variable nationalite).

Précaution d'emploi

Attention, les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément à des demandes déposées la même année, mais peuvent porter sur des demandes déposées au cours d'années antérieures.

Par ailleurs, les variables `cnda_refugie` et `cnda_protection_subsi` sont calculées à partir des données CNDA mais peuvent différer légèrement des publications de l'institution : d'une part, en raison des délais nécessaires à l'enregistrement de ces décisions par l'Ofpra et d'autre part, en raison de la comptabilisation par l'Ofpra de ces décisions tous mineurs inclus (l'enfant héritant de la décision du parent).

Egalement, la variable `nationalite` de la table `OFPRA_DECISIONS_NAT` regroupe l'ensemble des nationalités des demandeurs d'asile mais aussi parfois leur territoire d'origine si celui-ci ne correspond pas à une nationalité reconnue par l'Organisation

des Nations Unies. Des codes spécifiques ont été intégrés à la variable norme_iso_3166 afin de correspondre à ces territoires.

Enfin, les personnes sans nationalité déterminée car apatrides sont désignées par le code « XXA ».

Dictionnaire des variables

- Table OFPRA_DECISIONS_APA_PAYS

Nom de la variable	Format	Description de la variable
niveau	Texte	Renseigne le niveau d'agrégation géographique des données : « Total », « Continent », « Pays ».
continent	Texte	Renseigne le continent correspondant à chaque pays (ou territoire) : « AFRIQUE », « AMÉRIQUES », « ASIE », « EUROPE », « OCEANIE », « INDETERMINE ».
norme_iso_3166	Texte	Renseigne le code ISO 3166 alpha-3 pour chaque pays (ou territoire).
pays_naissance	Texte	Renseigne le pays (ou territoire) de naissance du demandeur de statut d'apatride. Les pays de naissance totalisant moins de 5 décisions d'admission (OFPRA + CNDA) sont regroupés sous le libellé « Autres ».
statut_apatride	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut d'apatride.
rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de statut d'apatride.
cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture de la demande de statut d'apatride.
taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel au statut d'apatride. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).

- Table OFPRA_DECISIONS_DEPT

Nom de la variable	Format	Description de la variable
niveau	Texte	Renseigne le niveau d'agrégation géographique des données : « Total », « Région », « Département ».
code_region	Texte	Renseigne le code Insee de la région ou collectivité située Outre-mer.
region	Texte	Renseigne le nom de la région correspondant au département concerné. L'ensemble des collectivités situées Outre-mer sont réunies sous le libellé « Outre-mer ».
code_departement	Texte	Renseigne le code du département ou de la collectivité située Outre-mer. Attention : La collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin est comptabilisée à part sous le code_departement « 9715 ».
departement	Texte	Renseigne le nom du département ou de la collectivité située Outre-mer. Attention : La collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin est comptabilisée à part. Les départements ou collectivités situées Outre-mer totalisant moins de 5 décisions d'admission OFPRA et CNDA sont regroupés sous le libellé « Autres départements ».
refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride.
protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire.
rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection internationale.
cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture de la demande de protection internationale.

taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié.
cnda_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire.

- Table OFPRA_DECISIONS_MNA_NAT

Nom de la variable	Format	Description de la variable
niveau	Texte	Renseigne le niveau d'agrégation géographique des données : « Total », « Continent », « Nationalité ».
continent	Texte	Renseigne le continent correspondant à chaque nationalité (ou territoire): « AFRIQUE », « AMERIQUES », « ASIE », « EUROPE », « OCEANIE ».
norme_iso_3166	Texte	Renseigne le code ISO 3166 alpha-3 pour chaque nationalité (ou territoire).
nationalite	Texte	Renseigne la nationalité (ou territoire) concernée. Les nationalités totalisant moins de 5 décisions d'admission OFPRA + CNDA sont regroupées sous le libellé « Autres nationalités ».
mna_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride concernant des mineurs non accompagnés.
mna_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire concernant des mineurs non accompagnés.
mna_rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection internationale concernant des mineurs non accompagnés.
mna_cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture concernant des mineurs non accompagnés.
mna_taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale concernant des mineurs non accompagnés. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
mna_cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié

		concernant des mineurs non accompagnés.
mna_cnda_protection_subsi	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire concernant des mineurs non accompagnés.

- Table OFPRA_DECISIONS_NAT

Nom de la variable	Format	Description de la variable
niveau	Texte	Renseigne le niveau d'agrégation géographique des données : « Total », « Continent », « Nationalité ».
continent	Texte	Renseigne le continent correspondant à chaque nationalité (ou territoire) : « AFRIQUE », « AMERIQUES », « ASIE », « EUROPE », « OCEANIE ».
norme_iso_3166	Texte	Renseigne le code ISO 3166 alpha-3 pour chaque nationalité (ou territoire).
nationalite	Texte	Renseigne la nationalité (ou territoire) concernée. Les nationalités totalisant moins de 5 décisions d'admission OFPRA + CNDA (sur la base des variables maj_f_*) sont regroupées sous le libellé « Autres nationalités ».
refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride.
protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire.
rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection internationale.
cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture de la demande de protection internationale.
taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié.
cnda_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire.

maj_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
maj_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
maj_rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection internationale concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
maj_cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture de la demande de protection internationale concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
maj_taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés). Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
maj_cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
maj_cnda_protection_subsi	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire concernant des majeurs (ou des mineurs non accompagnés).
f_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride concernant des personnes de sexe féminin.
f_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire concernant des personnes de sexe féminin.
f_rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection

		internationale concernant des personnes de sexe féminin.
f_cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture de la demande de protection internationale concernant des personnes de sexe féminin.
f_taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale concernant des personnes de sexe féminin. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
f_cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié concernant des personnes de sexe féminin.
f_cnda_protection_subsi	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire concernant des personnes de sexe féminin.
maj_f_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission au statut de réfugié ou au statut d'apatride concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.
maj_f_protection_subsidiaire	Numérique	Nombre annuel de décisions d'admission à la protection subsidiaire concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.
maj_f_rejet	Numérique	Nombre annuel de décisions de rejet de la demande de protection internationale concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.
maj_f_cloture	Numérique	Nombre annuel de décisions de clôture concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.
maj_f_taux_admission	Numérique	Taux d'admission OFPRA annuel à la protection internationale concernant des majeurs (ou mineurs

		non accompagnés) et de sexe féminin. Pourcentage exprimé en décimales (exemple : 43,2% sera écrit 0,432).
maj_f_cnda_refugie	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission au statut de réfugié concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.
maj_f_cnda_protection_subsi	Numérique	Nombre annuel de décisions d'annulation par la CNDA pour admission à la protection subsidiaire concernant des majeurs (ou mineurs non accompagnés) et de sexe féminin.

Aide au calcul

Le nombre total d'admissions OFPRA peut être obtenu en additionnant le nombre d'admissions OFPRA au statut de réfugié + le nombre d'admissions OFPRA à la protection subsidiaire.

Le nombre total de décisions OFPRA peut être obtenu en additionnant le nombre total d'admissions OFPRA + le nombre de rejets + le nombre de clôtures.

Le taux d'admission OFPRA est calculé de la manière suivante : $\text{admissions OFPRA} / (\text{admissions OFPRA} + \text{rejets OFPRA})$.

Le nombre total d'admissions rendues par la CNDA peut être obtenu en additionnant le nombre d'admissions CNDA au statut de réfugié + le nombre d'admissions CNDA à la protection subsidiaire.

Le nombre total d'admissions peut être obtenu en additionnant le nombre total d'admissions OFPRA et le nombre total d'admissions CNDA.